



ORGANISATION

Objectif 11 : Confirmer le cadre légal Outil 2 : Distinction Coop légalement constituée et Jeune COOP

COOP **JEUNE COOP**

FONCTIONNEMENT

Mission et objectifs

Répondre aux **besoins** économiques, sociaux ou culturels communs de ses membres

Exploitation d'une entreprise collective (Forme juridique distincte)

De consommateurs

Types de coopératives

Structure

De producteurs

De travail

De travailleurs actionnaires

De solidarité

Légale (statuts de constitution1)

Constitution Enregistrement obligatoire au Registraire

des entreprises du Québec

Durée indéterminée

Durée de vie Dissolution encadrée par la Loi (avec

obligations légales)

Répondre aux besoins d'un groupe ou de la communauté

Projet d'éducation à l'entrepreneuriat collectif

> **Types** Volets

De consommateurs Ponctuel

De producteurs Permanent

De travail

De solidarité

Symbolique (certificat d'accréditation²)

Possibilité de projet ponctuel ou permanent Fin de projet libre et non encadrée par la Loi

Gestion démocratique obligatoire par la Loi

Présence de différentes instances décisionnelles :

Processus décisionnel → Assemblées des membres

→ Conseil d'administration

→ Direction générale ou gérance

Membres: responsabilité limitée au capital

investit

Responsabilité Administrateurs: responsabilité légale (selon

le Code civil du Québec)

Assurée par les *membres* (administrateurs) Pérennité

et/ou employés de la coopérative

Document formel adopté (et modifié) en Règlements

assemblée

Expérience démocratique encadrée par un intervenant jeunesse

→ Assemblée des membres

→ Conseil d'administration

Participants (jeunes): implication active Intervenants (scolaire ou autre): selon le

mandat

Assurée par l'implication de l'*intervenant* et

l'engagement des jeunes

Document symbolique, souvent adopté en

conseil d'administration

² Accordé par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)



¹ Accordé par la Direction du développement des coopératives du Ministère de l'Économie, Science et Innovation

COOP JEUNE COOP

FINANCES

Participation
économique des
membres

Obligatoire par acquisition de part(s) sociale(s) d'une valeur nominale de 10 \$ chacune

(Sauf en milieu scolaire: 2 à 10 \$)

Comptabilité

Structurée

Vérification externe obligatoire

Vise la *rentabilité* et *l'autonomie financière*

Sources de financement :

Financement

→ Programmes de financement (Investissement Québec, RISQ, CLD, SADC, Filaction, Fondaction, etc.)¹

→ Accessibilité aux prêts conventionnels

→ Financement auprès des membres (parts sociales et privilégiées)

Fiscalité

Taxes et autres obligations Loi de l'impôt sur le revenu

Lois - programmes

Loi sur les coopératives du gouvernement du

Québec

Possibilité de statut fiscal OBNL³

Conseillers en développement coopératif de la CDRO:

Accompagnement entrepreneurial des promoteurs et du projet⁴

Ressources disponibles

Site du Ministère de l'Économie, Science et Innovation :

www.economie.gouv.qc.ca/cooperatives

Décision *libre* de la Jeune Coop, mais encouragée

La part sociale facultative peut se traduire en argent, temps, prêt de matériel, etc.

Suivi financier

Vise l'expérience d'une saine gestion financière

Sources de financement :

→ Commandites du milieu, partenaires, soutien de l'école, dons, etc.

→ Programmes de reconnaissance et de financement (Défi Osentreprendre, CQCM, FRIJ, Forces Avenir, etc.)²

C'est à l'organisme / institution qui encadre la Jeune Coop de s'assurer de l'inclure dans sa déclaration d'impôts et ses rapports de taxes (si applicable), selon les lois en vigueur

Programme chapeauté par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)

Agents de promotion de l'entrepreneuriat coopératif jeunesse (APECJ) :

Accompagnement pédagogique gratuit de l'intervenant, des jeunes et du projet

Guide de démarrage Jeune Coop et divers outils

Site du CQCM: www.cqcm.coop

⁴ Frais symboliques, adhésion à la CDRQ requise au démarrage du projet



¹ Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), Centre local de développement (CLD), Société d'aide au développement des collectivités (SADC)

² Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)

³ Organisme à but non lucratif (OBNL)